

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2016

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Dominique ROSFELDER

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 02 février 2016
- 2) Bâtiments communaux
 - Projet de mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie
 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux «DETR» : Exercice 2016
- 3) Ecole élémentaire
 - Installation d'une télésurveillance
 - Sté COFINTEX 6 SA : € 3 264,92 HT
- 4) Hôtel d'entreprises
 - Local N°1 et N°4
 - Projet de rénovation
 - Projet de location portant sur l'installation d'un cabinet de kinésithérapie : Mme STOCLIN-LERCHER
- 5) Déclaration d'intention d'aliéner
 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption
 - Cession de biens immobiliers : 20 rue des Roses
 - Section 1 N°226/26 : 3 ares 64 sol au lieudit «BEIM PFARRHAUS»
 - Section 1 N°229/27 : 2 ares 37 sol au lieudit «BEIM PFARRHAUS»
 - Section 1 N°232/28 : 2 ares 43 sol au lieudit «BEIM PFARRHAUS»
- 6) Acceptation de la proposition d'indemnisation
 - Groupama Grand Est : € 1 455,81
 - Dommages à la salle polyvalente consécutifs à une effraction
- 7) Prestations des Services Funéraires d'OBERNAI
 - Prise en charge d'une annonce mortuaire : € 318,00 TTC
- 8) Attribution d'une subvention exceptionnelle
 - Association Sportive et Culturelle INNENHEIM «ASCI»
 - Décoration des rues : Pâques 2016 : € 100,00
- 9) Communication

1) Approbation des procès-verbaux du 2 février 2016

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les procès-verbaux du 2 février 2016.

2) Projet de mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** **«DETR» : exercice 2016**

Le Conseil Municipal a approuvé le devis estimatif de € 150 000,00 HT portant sur le projet de mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie tel qu'il a été établi par l'Atelier d'Architecture BRUCKERT.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2016

Il a retenu le plan de financement ci-après avec y compris les honoraires des différentes missions de maîtrise d'œuvre :

| | |
|--------------------------------|------------------|
| • Autofinancement : | € 44 000,00 |
| • Prêt d'une durée de 15 ans : | € 75 000,00 |
| • Subvention DETR : | € 51 000,00 |
| • Fonds de compensation TVA : | € 34 000,00 |
| Total : | € 204 000,00 TTC |

Il a sollicité une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux «DETR» exercice 2016.

3) Ecole élémentaire

Installation d'une télésurveillance

Sté COFINTEX 6 SA – 95356 VILLIERS-SUR-MARNE

Le Conseil Municipal a décidé d'équiper l'école élémentaire d'une télésurveillance compte tenu de la valeur de son contenu et de la recrudescence des cambriolages relevés ces dernières semaines sur le territoire de la Commune.

Il a retenu la proposition de la Sté COFINTEX 6 SA portant sur :

- l'installation d'une télésurveillance : € 3 264,92 HT
- la souscription d'un abonnement mensuel : € 25,11 HT

4) Hôtel d'entreprises : 2 rue du Stade

Projet de rénovation : Local N°1 et N°4

Le Conseil Municipal a réservé une suite favorable à la demande de Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN portant sur la location des lots N°1 et N°4 actuellement vacants pour y installer son cabinet de kinésithérapie sur la base d'un loyer mensuel de € 1 000,00 à majorer des charges d'exploitation et de fluides.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'aménagement de ces locaux afin de les rendre fonctionnels par rapport à l'activité d'un cabinet de kinésithérapie.

5) Renonciation à l'exercice de son droit de préemption

Cession de biens immobiliers sis 20 rue des Roses – 67880 INNENHEIM

Le Conseil Municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption concernant la cession du bien immobilier sis au 20 rue des Roses d'une surface de 8 ares 44.

6) Acceptation de la proposition d'indemnisation de GROUPAMA GRAND EST : € 1 455,81

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'indemnisation de € 1 455,81 de GROUPAMA Grand Est portant sur les dommages relevés à la salle polyvalente à la suite d'une effraction.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2016

7) Prise en charge :

Prestations des Services Funéraires d'OBERNAI : € 318,00 TTC

Le Conseil Municipal a pris connaissance, avec une grande tristesse, de la disparition de Monsieur Jean-Paul ESCHBACH, ancien conseiller municipal.

Il a rappelé que :

- il a siégé durant 25 ans au Conseil Municipal
- il a largement, par sa compétence, sa disponibilité et son engagement, contribué à la transformation de la Commune et à l'épanouissement de la vie associative
- il a mis en œuvre les conditions indispensables ayant permis à la communauté villageoise de construire son mieux vivre ensemble.

Le Conseil Municipal remercie le défunt pour son précieux engagement et sa compétence professionnelle au sein de la municipalité.

Enfin, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge la facture de € 318,00 TTC de la Sté des Services Funéraires d'OBERNAI au titre de l'insertion d'une annonce mortuaire aux Dernières Nouvelles d'Alsace.

8) Attribution d'une subvention exceptionnelle de € 100,00

Association Sportive et Culturelle INNENHEIM «ASCI»

Décoration des rues : Pâques 2016

Le Conseil Municipal a attribué une subvention de € 100,00 à l'ASCI pour la décoration très appréciée des rues de la Commune à l'occasion de Pâques 2016.

Il adresse à cette association ses plus chaleureuses félicitations au titre de cette belle initiative s'inscrivant dans une démarche de rendre notre village plus accueillant encore.

9) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance de

- l'arrêté préfectoral du 19 février 2016 prescrivant l'organisation de chasses particulières relatives à la destruction de l'espèce de renard par des tirs de nuit dans les zones de protection stricte de l'espèce du Grand Hamster d'Alsace et dans un périmètre de 2 km situé autour de ces zones jusqu'au 14 avril 2016 inclus
- de la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile du 10 février 2016 fixant les allocations compensatrices pour l'année 2016 au titre du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique «FPU». Le montant de cette allocation compensatrice allouée à la Commune d'INNENHEIM s'élève à € 57 957,00 et son versement sera effectué à raison de 1/10ème par mois
- de la nouvelle organisation administrative et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours «SDIS» du Bas-Rhin dont le budget annuel est de 75 M€.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2016

Cette nouvelle organisation s'inscrit dans une démarche déclinée autour de 3 grands objectifs :

- éviter l'effet du mille-feuille des strates administratives
 - optimiser la gestion des ressources humaines
 - renforcer le pilotage des politiques du SDIS tant dans la gestion de ces ressources que dans le service opérationnel
- de la réfection des enrobés de la section de route située à proximité du giratoire de la RD215 vers KRAUTERGERSHEIM
 - de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant modification des statuts de l'Association Foncière d'INNENHEIM. Et dans ce cadre, une assemblée générale des propriétaires présentant une surface supérieure à 1 ha devra être tenue avant le 30 juin 2016
 - de la résiliation du bail de la maison communale sise au 11 rue des Roses avec effet au 01/05/2016 par les locataires M. et Mme Sébastien KALT
 - du bon déroulement du recensement 2016 de la population locale grâce à la grande compétence et forte implication des deux agents recenseurs : Mme Carine OFFENBURGER et Séverine ARON
 - des instructions relatives à l'établissement du budget communal 2016 dont l'adoption doit intervenir avant le 15 avril 2016
 - de la visite quinquennale des établissements recevant du public «ERP» courant février 2016 portant sur le périscolaire et de la salle multi-activités qui s'est soldée par un avis favorable de la poursuite d'exploitation
 - de l'enlèvement de la cabine téléphonique qui était implantée devant la Mairie dans le cadre du démantèlement de l'ensemble des cabines téléphoniques installées en Alsace par les Services de France Télécom
 - de la belle réussite de la dernière collecte du don du sang organisée le 19 février 2016 par l'Amicale locale des donateurs de sang
 - de la mise en location d'une parcelle communale de 96 m² sise au lieudit «BAUMSTUECK» à M. Jean-Paul HAMM demeurant 9 rue de la 1^{ère} Armée
 - du bulletin d'information du système de mesure du bruit, d'information et d'observation «SYMBIOSE» de l'Aéroport de STRASBOURG-ENTZHEIM concernant le mois de janvier 2016 dans lequel aucun élément particulier qui aurait pu avoir un impact significatif sur l'environnement sonore autour de l'aéroport n'est à relever
 - de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique «ATIP»
- a) Déclaration préalable :
- M. Laurent PFISTER : remplacement de 2 fenêtres par 2 baies vitrées et pose de 2 fenêtres de toit
5 rue Saint Nicolas
 - Mme Karine BALLINGER : condamnation d'une baie vitrée par création d'une façade en lames bois
12 rue Sainte Odile

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2016
